

DEMANDE D'EXPLICATIONS

QUESTIONNAIRE ADRESSÉ À : Cheffe d'établissement de la MA NICE

FAITS REPROCHÉS

Pourriez-vous expliquer les points suivants concernant l'utilisation du véhicule de service ZOE, qui n'a pas été réintégré à la MA de Nice du vendredi 14 février au lundi 24 février 2025 ? Vous étiez la dernière personne à l'avoir emprunté avant de partir en vacances.

1. Pourquoi avez-vous utilisé le véhicule de service pour rentrer à votre domicile ?
2. Pourquoi ne l'avez-vous pas ramené le soir même, sachant que vous seriez absente de l'établissement pendant vos congés ?
3. Utilisez-vous régulièrement le véhicule à des fins personnelles ?

LISTE DES PIÈCES JOINTES

Liste de tout document attestant les faits reprochés :

← Photos du véhicule ci-joint.

Liste des règles et normes réglementaires éventuellement transgressées :

Note DI du 25/04/2023 (I -a et c et II)

VEUILLEZ-VOUS EXPLIQUER

Vous avez un délai de 48H pour répondre à cette demande d'explications

Il semble toujours facile pour un chef d'établissement de sanctionner les agents pour des fautes ou des maladroites en leur retirant un trentième de leur salaire. Cependant, depuis votre arrivée à la Maison d'Arrêt de Nice, vous avez utilisé le véhicule de service ZOE à des fins personnelles, allant à l'encontre de la note de cadrage mentionnée en référence.

L'UFAP UNSa Justice de la MA Nice vous a toujours accordé une certaine marge de manœuvre, mais compte tenu de votre gestion du personnel, qui souffre déjà suffisamment des conditions difficiles sur les coursives, notamment une surpopulation record, des violences verbales et physiques quotidiennes, et des insultes, il est temps de mettre fin à l'attitude de « je fais ce que je veux ».

Nice, le 06 mars 2025

**Le bureau local
UFAP UNSa Justice**

